



PNC FRANCE

PATRIMOINE NUCLÉAIRE ET CLIMAT

Questionnaire de PNC-France aux candidats à l'élection présidentielle

Madame, Monsieur,

Le changement climatique devient une réalité tangible qui inquiète à juste titre les jeunes générations. Le gaz carbonique, largement responsable de ce réchauffement, s'accumule dans l'atmosphère : c'est pourquoi nous estimons qu'il faut en réduire les émissions le plus vite possible mais, responsables, que nous devons le faire en maîtrisant l'impact socio-économique de la transition énergétique.

Le moyen le plus rapide et efficace pour décarboner nos activités passe par une électrification des usages car, avec notre électricité décarbonée, le gain en émissions est immédiat et quasi total. C'est pourquoi malgré les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique, qui devront être mises en œuvre à coût supportable, la consommation d'électricité va croître significativement dans les prochaines décennies.

L'électricité, devenue un bien essentiel, va conditionner notre futur : il est urgent que soient prises les décisions pragmatiques qui s'imposent pour augmenter nos capacités de production afin d'assurer en toutes circonstances et en toute indépendance une fourniture d'électricité répondant aux besoins de nos concitoyens et de notre économie. La guerre tragique en Ukraine exige de sortir de notre dépendance au gaz naturel.

Vous êtes candidat(e) à la Présidence de la République. Vos électeurs potentiels ont besoin de connaître vos intentions dans le domaine de l'énergie, et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre aux questions suivantes, conjointement rédigées par le bureau de l'association ainsi que par PNC2100, le groupe des jeunes de Patrimoine Nucléaire et Climat (PNC-France : <https://pnc-france.org/>). Vous êtes invités à nous retourner vos réponses aux questions ci-dessous et tout commentaire qui vous paraît utile à l'information des électeurs pour le 28 mars 2022 au plus tard :

- Soit par voie électronique à pncfrance.secretaire@gmail.com ;
- Soit par voie postale à : PNC-France, 9 rue du Brûlet, 69110 Ste Foy Lès Lyon.

Le bilan des réponses (ou non-réponses) sera publié début avril 2022.

Gouvernance

1. La transition énergétique et en particulier les actions nécessaires à la maîtrise du changement climatique, couvrent toutes les missions d'un gouvernement.

Quelle organisation gouvernementale mettriez-vous en place pour gérer le portefeuille « énergie » ?

Intégrer le domaine de l'énergie dans le ministère de l'industrie ?

OUI / NON **oui**

Créer un grand ministère de l'énergie et de la réindustrialisation ?

OUI / NON **oui**

Conserver le rattachement du domaine de l'énergie au ministère de l'environnement ?

OUI / NON **non**

Autre proposition :

Je souhaite mettre en place une stratégie à long terme pour l'énergie nucléaire française.

Il faut d'urgence assurer notre approvisionnement en électricité, pérenniser notre avance technologique, et contribuer à stabiliser les prix de l'électricité en France et en Europe, grâce à notre nucléaire.

Quelles sont les qualités que vous prioriseriez pour la personnalité qui aura la charge de la transition énergétique ? (à classer de 1 à 6)

- 1 La rigueur scientifique
- 4 La communication
- 5 Les relations internationales
- 6 L'expérience militante
- 2 L'expérience électorale / le poids politique
- 3 L'expertise technique

2. Le marché européen de l'électricité a démontré ses limites depuis plusieurs mois :

Quel type de réforme allez-vous proposer ?

A-Je souhaite réformer le marché européen mais garder les fondements du système actuel qui mutualise les moyens de production et fixe un prix de marché spot européen

B-Je souhaite une réforme plus globale du marché de l'électricité, avec des prix fixés à l'échelle nationale et qui reflètent les moyens de production du pays, tout en mutualisant au niveau européen les moyens de secours.

Réponse B

Commentaires :

Chaque pays d'Europe est responsable des conséquences des choix énergétiques offerts à ses citoyens. Le marché de l'électricité en Europe doit être réformé de fond en comble.

En France, l'ARENH sera supprimée dès que cela sera possible.

La PPE révisée abordera sans délai le thème de la suppression de ce mécanisme ARENH qui répondait à un un contexte particulier, mais qui n'est plus justifié aujourd'hui et pénalisant pour EDF et pour le contribuable français.

Toutefois l'Etat français veillera à une solidarité d'approvisionnement dans ses interconnexions européennes.

En effet, avec le conflit ukrainien, une hausse des prix de l'électricité des matières premières en Europe est à prévoir, qui devrait créer des difficultés sociales énormes.

Notre électricité nucléaire joue et va jouer un rôle essentiel dans la stabilisation des prix de l'électricité en France et en Europe pour les 10 ans à venir.

La France doit absolument retrouver le chemin d'une production abondante grâce à une électricité fiable et pilotable.

Il faut donc:

-garder en fonction les centrales actuelles, en construire de nouvelles : 30 EPR2 d'ici 2060.

-former des jeunes aux métiers du nucléaire,

-remettre en chantier la ré-ouverture de Fessenheim,

-accompagner nos voisins européens dans la construction de nouveaux EPR2 en lieu et place des centrales à charbon et/ou du gaz, comme avec Hinkley Point C.

-Développer en France la recherche sur les nouvelles technologies SMR et Nuward, de 4ème génération.

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)

9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy lès Lyon

N° SIREN 893384362 - pncfrance.secretaire@gmail.com

Politique énergétique nationale

3. Considérez-vous que le nucléaire est une énergie durable et d'avenir ou seulement une énergie de transition, au sens de l'acte délégué sur la taxonomie européenne ?

DURABLE / DE TRANSITION

Soutenez-vous le projet de construction d'au moins 3 paires d'EPR2 le plus rapidement possible, accompagnant une relance industrielle ?

OUI / NON **oui**

Êtes-vous favorable au maintien et au développement au-delà de 2050 d'un socle solide de production d'électricité reposant sur l'énergie nucléaire décarbonée et pilotable, sachant que cela supposera une accélération des mises en construction?

OUI / NON **oui**

4. Dans ce cadre, supprimerez-vous la limitation à 50 % de la contribution du nucléaire figurant dans la loi actuelle ?

OUI / NON **oui** (cette limitation à 50% n'est pas tenable)

Commentaires :

Je souhaite mettre en place une stratégie durable, à long terme, pour l'énergie nucléaire française:

a)-Vision à long terme du parc: lancement de la construction de 30 EPR2 d'ici à 2060.

Dès à présent la construction de 6 EPR2 avec réduction des délais administratifs: instruction immédiate des dossiers de construction.

La montée en charge progressive doit assurer une mise en service de 1 à 2 réacteurs par an jusqu'en 2034, puis de 2 à 3 réacteurs par an jusqu'en 2060.

b)-Vision à long terme du cycle du combustible: Relancer le projet ASTRID et profiter de notre avance en ce domaine. Développer les surgénérateurs de 4ème génération. Notre uranium appauvri représente 20 siècles de « combustible ».

En attendant une hypothétique énergie de fusion, notre stratégie est d'assurer notre approvisionnement en électricité décarbonée grâce au nucléaire.

5. Pour vous, un mix électrique réaliste en 2050 est constitué de : (cocher une case par ligne)

	BEAUCOUP	UN PEU	PAS DU TOUT
Biomasse		X	
Eolien terrestre			X
Eolien en mer			X
Hydraulique	X		
Nucléaire	X		
Solaire		X	

Autres, ou commentaires :

L'enjeu d'une énergie pilotable jour et nuit place le nucléaire et l'hydraulique premiers dans la liste des meilleures énergies à utiliser. L'hydraulique est utilisé au maximum sur notre territoire et ne peut plus se développer géographiquement, même si nous devons en garder la maîtrise. Notre parc nucléaire, par contre, peut se développer et fournir 85% à 90% de l'électricité compte tenu du réchauffement climatique et être complété par des renouvelables localement ou socialement acceptés.

Une réforme au niveau de l'Europe sera exigée, afin de préserver ces deux secteurs stratégiques, nucléaire et hydraulique, d'une concurrence trop intrusive.

Notre réforme de l'énergie doit à très court terme être promue par la présidence française de l'Union européenne. Elle doit en particulier faire réviser la taxonomie sur les financements verts, en y plaçant le nucléaire comme outil stratégique, et afin d'anticiper le contexte de pénurie que va hélas traverser l'Europe dans ce tragique conflit ukrainien.

6. Pour garantir nos approvisionnements électriques dans le futur, le mix électrique français doit-il reposer sur :

- Un nucléaire majoritaire complété par des moyens de production renouvelable ?

OUI / NON oui

- Des énergies renouvelables intermittentes majoritaires complétées par des moyens de production pilotable ?

OUI / NON non

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)

9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy lès Lyon

N° SIREN 893384362 - pncfrance.secretaire@gmail.com

7. Aujourd'hui près des 2/3 de notre consommation d'énergie finale (1100 TWh sur 1600 TWh) proviennent des énergies fossiles, l'électricité, largement décarbonée en France, ne représentant que le tiers restant (480 TWh).

Pour décarboner l'industrie, les transports ou encore l'habitat, une électrification massive des usages est nécessaire. Dans son dernier rapport, RTE proposait différentes trajectoires de consommation d'électricité envisagées à l'horizon 2050 selon des choix sociétaux et économiques différents.

Quel objectif de consommation d'électricité en 2050 vous paraît-il raisonnable de retenir ?

A	Une très forte consommation d'électricité, conforme à l'estimation de l'Académie des sciences (+80%, 865 TWh) qui se caractérise par une électrification massive des usages avec réindustrialisation
B	Une croissance importante de la consommation, comme annoncée par le Président de la République (+ 60%, 750 TWh), fondée sur une sobriété forte (-40 % en termes d'efficacité énergétique) mais avec réindustrialisation du pays (scénario RTE+)
C	Une croissance modérée de la consommation (+35%, 650 TWh), fondée sur une sobriété forte et un maintien du secteur industriel existant sans développement massif de nouvelles industries (scénario de référence RTE)
D	Une croissance quasi-nulle de la consommation (+10%, 550TWh) avec une très importante sobriété, similaire à l'évolution prévue dans la SNBC qui, d'après RTE « implique des changements profonds dans les modes de vie et l'organisation sociétale » (scénario RTE-)

Objectif choisi : **A Une très forte consommation d'électricité, conforme à l'estimation récente de l'Académie des sciences et de l'Académie des technologies.**

Commentaires :

La ré-industrialisation implique de fait des usages croissants dans les industries primaires, secondaires, tertiaires, et va provoquer un fort accroissement de la consommation d'électricité en France. Une forte consommation d'énergie nucléaire ne nuira pas au climat mais au contraire confortera notre économie et notre pouvoir d'achat.

Le secteur des transports devrait en 2035 induire une consommation de 40 à 65 TWh. Ceci intègre les transports ferroviaires (de 10 à 15 TWh), les véhicules autonomes (25TWh), les poids lourds des bus (moins de 5 TWh), les véhicules électriques légers, particuliers et utilitaires (30 TWh) (source RTE).

Aujourd'hui la consommation annuelle de 15,6 millions de voitures électriques représenterait environ 35 à 40 TWh d'électricité, soit moins de 8% de la production d'électricité totale en France. Il faudra prévoir le développement massif du pilotage de la recharge avec des appels de puissance durant la nuit. Mais c'est toujours moins que la consommation du chauffage résidentiel.

Les industries lourdes, très consommatrices, travaillant jour et nuit, auront des besoins croissants dans la ré-industrialisation du pays que nous préparons. Il faudra donc accompagner cette mutation technologique avec notre énergie nucléaire, qui va jouer un rôle majeur.

Politique énergétique européenne

8. Voterez-vous au niveau du Conseil européen en faveur de l'acte délégué de la taxonomie européenne ?

OUI / NON (oui sous beaucoup de réserves)

Avez-vous des réserves sur certains points ? **Oui: Le classement du nucléaire comme « énergie de transition » est inacceptable, c'est pour la France une source d'énergie principale qui participe à la lutte contre le réchauffement climatique. Les fonctionnaires européens (DG de la Concurrence de l'Union Européenne) ont présenté de nouvelles règles d'attribution d'aides favorables au gaz naturel, sous l'égide des renouvelables, et interdites au nucléaire: c'est inacceptable.**

L'intégration du nucléaire dans la taxonomie doit être immédiate pour tous les projets électronucléaires, et notamment de 4ème génération. Tout le cycle de gestion de l'uranium, notamment sa conversion, son transport, doit être autorisé conformément aux règles en vigueur (ASN).

En effet, la situation en Ukraine, ralentissant la fourniture de gaz à l'Allemagne et ses besoins d'électricité, peut changer les mentalités sur l'utilité urgente et cruciale de l'électricité d'origine nucléaire. C'est déjà le cas en Belgique. De plus, il y a une autre urgence, climatique, qui doit inciter tous les pays du monde qui le peuvent, à utiliser une électricité nucléaire décarbonatée.

C'est la raison pour laquelle je voterai oui seulement au sein d'une Union européenne qui sera favorable à l'électricité d'origine nucléaire, dans la mesure où notre industrie nucléaire sera pleinement respectée, sans freins aucuns, sans nuire aux développements de nos centrales nucléaires. Si des normes contraignantes venaient à nous ralentir, à travers des commissions venant nous contrôler tous les deux ans, comme ces récentes dispositions européennes allemandes et autrichiennes qui au fond souhaitent empêcher notre industrie nucléaire d'exister, nous en demanderons l'interdiction. Ces dispositions d'exclusion du nucléaire donneront lieu, dès mon élection, à des poursuites devant des juridictions internationales, et des mesures de rétorsions seront dirigées vers ceux qui les auront initiées.

9. La Commission européenne fait pression sur la France (mise en demeure de mars 2019) pour que les concessions de gestion des barrages hydroélectriques soient mises en concurrence.

Vous opposerez vous à cette volonté de la Commission européenne ? **OUI** / NON **oui**

Commentaires :

La Commission européenne n'a pas à nous dicter ce que doit être notre politique énergétique. Chaque pays doit rester souverain quant à ses choix et décisions énergétiques pour son peuple.

Gestion du nucléaire existant

10. L'Europe fait face à une diminution considérable de ses moyens de production pilotables avec l'arrêt de centrales nucléaires (en Allemagne, UK, Belgique, ...) et de centrales à lignite et au charbon.

En France plus de 12 GWe de production pilotable (charbon, fioul et Fessenheim), soit l'équivalent d'une douzaine de réacteurs nucléaires, ont été fermés depuis 2005 sans autre compensation que des moyens intermittents. Notre parc apparaît désormais clairement sous-dimensionné.

Dans ce contexte, pensez-vous que la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim était une erreur ?

OUI / NON **oui**

Commentaires :

J'ai récemment visité la centrale de Fessenheim et ce qui m'a frappé était l'équipement presque neuf à l'intérieur de cette belle centrale. Mais un démantèlement y est déjà programmé et acté . Les investissements en carénage demanderaient 8 ans de travail pour une espérance de vie de 10 à 15 ans, ce qui motive sa fermeture. Toutefois, une étude pourrait être faite sur les conditions de mise en oeuvre d'une reconstruction partielle, avec rapatriement d'éléments manquants, commande d'éléments neufs, retour et relogement des compétences (ingénieurs, techniciens, ouvriers), une réorganisation logistique qui permettrait d'évaluer la possibilité d'un fonctionnement à beaucoup plus long terme (60 ans). Dans le cas de résultats positifs de cette nouvelle étude menée, ce sera une occasion féconde pour développer de nouvelles stratégies R&D de rénovation, d'entretien, de remise en service, de développement technique de l'existant.

Dans ce contexte, vous opposerez-vous aux fermetures anticipées de 12 autres réacteurs entre 2026 et 2035 telles que prévues par la PPE, sachant que leur durée de fonctionnement peut être prolongée grâce au grand carénage (sous réserve d'agrément de l'Autorité de Sûreté Nucléaire) ?

OUI / NON **oui**

Commentaires :

Oui je m'opposerai à toutes ces fermetures anticipées, qui sont contraires au bon sens, et dans le strict respect des préconisations de l'ASN.

-La formation aux métiers du nucléaire sera revalorisée dans les collèges, les lycées, dans les médias.

-Un recrutement et une formation continue en Ressources Humaines, seront organisés pour assurer la mise en œuvre technique d'un programme de rénovation pour la prolongation de ces centrales, comme pour les 30 nouveaux EPR2 dont la construction sera lancée progressivement.

11. La prolongation de fonctionnement de centrales à eau légère du même modèle que les nôtres est autorisée de 60 à 80 ans aux États-Unis.

En France, la loi ne fixe pas de limite de durée d'exploitation des centrales nucléaires. Le seuil de 40 ans, qui s'appliquait aux durées d'amortissement initiales des installations nucléaires, a été considéré par l'Autorité de Sûreté Nucléaire comme étape nécessaire de révision complète de la sûreté des installations, avec un objectif de sûreté comparable à celui de la dernière génération de réacteurs.

Dans ces conditions êtes-vous favorable à l'exploitation des centrales nucléaires jusqu'à 60 ans ou davantage, tant que les conditions de sûreté requises par l'ASN sont réunies ?

OUI / NON **oui**

1. La technologie d'enfouissement dans un stockage géologique des déchets les plus radioactifs est une solution reconnue internationalement comme sûre et mature. La construction de sites de stockage géologique est désormais autorisée en Finlande et en Suède. En France, la Demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a obtenu un avis très favorable de la commission d'enquête.

Êtes-vous favorable au lancement immédiat de la Demande d'Autorisation de création (DAC) du projet CIGEO ?

OUI / NON **oui**

CIGEO est reconnue mondialement comme la technologie la plus satisfaisante pour le stockage à long terme des déchets de haute activité. Elle est autorisée en Suède et en Finlande, et en cours de développement dans de nombreux pays (et requise dans le cadre de la taxonomie pour une finance durable).

Ces déchets stockés à plus de 500 mètres sous terre dans des couches d'argile, ne seront plus en contact avec la biosphère, ils y resteront pour toujours sans jamais déranger personne.

Si non, quelle solution alternative proposez-vous pour la gestion des déchets nucléaires ?

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)

9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy lès Lyon

N° SIREN 893384362 - pncfrance.secretaire@gmail.com

Développement du nouveau nucléaire

2. Le mécanisme d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) oblige EDF à revendre à bas prix une partie de la production de son parc nucléaire historique à d'autres fournisseurs d'électricité pour que ces derniers puissent investir dans de nouveaux moyens de production pilotables et créer ainsi un véritable marché concurrentiel favorable aux consommateurs, ce qu'ils n'ont pas fait. Or cette redistribution imposée par le législateur a réduit fortement les marges d'investissements d'EDF.
Que prévoyez-vous pour gérer la disparition de l'ARENH en 2025 ?

Il existe une incompréhension au niveau de la commission européenne sur les secteurs dits stratégiques des pays membres. Parmi ces secteurs, il faut mentionner tout particulièrement l'Energie, la Défense, mais aussi les Trains SNCF, secteurs pour lesquels, une concurrence devrait être interdite, car relevant d'un service public « stratégique » de l'Etat. EDF, en tant que service public stratégique, doit disposer des moyens d'investir et de développer son activité en France et à l'Etranger, sans être forcée de subir des reventes de son électricité à de nouveaux concurrents artificiels, et à des prix cassés.

Par conséquent, j'accélèrerai le calendrier de la suppression de l'ARENH, puis je redonnerai pleine latitude à EDF, en tant qu'entreprise de l'Etat stratège, pour construire de nouvelles centrales EPR2, comme pour renforcer sa compétitivité à l'international.

En outre, l'Etat via EDF pourra offrir :

- un tarif spécial pour les ménages et individus vivant sous le seuil de pauvreté.
- une Aide à l'Industrialisation aux entreprises grosses consommatrices d'électricité.
- une aide pour la solidarité d'approvisionnement des pays voisins en pénurie et interconnectés au réseau.

3. Les programmes de R&D sur les réacteurs surgénérateurs de 4^{ème} génération sont en plein développement dans le monde (USA, Russie, Chine, UK, ...). Ces types de réacteurs permettraient à la France d'augmenter considérablement le rendement énergétique de l'uranium et son indépendance énergétique, tout en fermant le cycle du combustible. Relancez-vous ces programmes de recherche et développement de réacteurs surgénérateurs, avec un objectif clair d'industrialisation ?

OUI / NON **oui**

Commentaires :

L'arrêt de Superphénix pour des raisons politiques fut une erreur majeure. Utiliser comme combustible les déchets des réacteurs des générations antérieures est une technologie qui fonctionne et pour laquelle la France a une avance considérable. Notre ambition est de relancer le projet expérimental ASTRID de réacteur de 4ème génération initié par le CEA, et de le généraliser pour tous les nouveaux réacteurs en construction. Nous comptons ainsi assurer les activités concernant le cycle du combustible, dans une vision à long terme pour notre parc nucléaire français.

15. Aujourd'hui, les délais de construction des projets nucléaires sont extrêmement longs car les procédures préalables à l'autorisation de création, et donc de début des travaux, sont mises en série (au moins 5 années, dont une majorité ressortent de contraintes administratives, non liées à la sûreté)

Êtes-vous favorable à une réduction de ces délais administratifs ? **OUI** / NON **oui**

Commentaires :

Le nucléaire est une industrie au temps long.

Il est important d'engager immédiatement l'instruction des dossiers d'autorisation de construction de nos premiers EPR2, de réduire les délais administratifs d'obtention de ces autorisations, car ils ne concernent souvent que peu la sûreté, laquelle doit faire l'objet d'une attention particulière. Il faut que tous les délais « inutiles » soient traités plus rapidement par des juristes spécialisés tant dans les normes de construction, que dans les normes de raccordement au réseau.

Cela fait partie de notre programme plus général sur la simplification des normes.

Vous êtes invité à nous retourner vos réponses aux questions ci-dessus et tout commentaire qui vous paraît utile à l'information des électeurs pour le 30 mars 2022 au plus tard :

- Soit par voie électronique à pncfrance.secretaire@gmail.com ;
- Soit par voie postale à l'adresse suivante : PNC-France, 9 rue du Brûlet, 69110 Ste Foy Lès Lyon.

Le bilan des réponses (ou non-réponses) sera publié fin mars / début avril 2022.